

Séjour Imagerie vague 2

Comité de suivi éditeurs

31 mars 2026

1. Rappel des calendriers RIS vague2 et DRIMbox
2. Référencement des solutions : état des lieux, obligations date 2, audit DRIMbox
3. Alimentation MES : état des lieux post grève et certificats
4. MIE et accès PSC : accès manipulateurs et clés Fido2
5. Les projets d'expérimentation DRIMbox

Rappels des calendriers Ségur Imagerie



Rappel du calendrier RIS

<p>Date de parution au JO de l'arrêté ministériel relatif à la vague 2, ci-après Date 0</p>	<p>Lancement du SONS IMG-RIS-Va2</p>
<p>Mercredi 10 septembre 2025 12h, ci-après Date 1</p> <p>Mercredi 13 mai 2026 12h, ci-après Date 2</p> <p>Mercredi 16 septembre 2026 12h, ci-après Date 3</p>	<p>REFERENCEMENT : Date limite de dépôt du dossier administratif à l'ANS</p> <p>REFERENCEMENT : Date limite de dépôt d'un dossier complet de preuves de conformité</p> <p>REFERENCEMENT : Date de fin des échanges entre l'Editeur et l'ANS pour validation du dossier de preuves</p>
<p>Mardi 10 novembre 2026 12h, ci-après Date 4</p> <p>Mercredi 9 juin 2027 12h, ci-après Date 5</p> <p>Mercredi 22 septembre 2027 12h, ci-après Date 6</p>	<p>FINANCEMENT : Fin de la période de réception des demandes de financement et de versement de l'avance. Toute demande de financement et de versement d'une avance postérieure à cette date est irrecevable.</p> <p>FINANCEMENT : Fin de la période de réalisation des Prestations principales par les Fournisseurs. A cette date, le Fournisseur doit, soit avoir déposé sa demande de solde, soit avoir envoyé son attestation de fin de Prestation principale, selon les modalités présentées à la Section 6.4.</p> <p>FINANCEMENT : Fin de la période de réception des demandes de paiement du solde de la Prestation principale. Toute demande de paiement du solde postérieure à cette date est irrecevable.</p>

Rappel du calendrier DRIMbox

Date de parution au JO de l'arrêté ministériel relatif à la vague 2, ci-après Date 0	Lancement du SONS IMG-DB-Va2
Mercredi 10 septembre 2025 12h, ci-après Date 1	REFERENCEMENT : Date limite de dépôt du dossier administratif à l'ANS
Mercredi 13 mai 2026 12h, ci-après Date 2	REFERENCEMENT : Date limite de dépôt d'un dossier complet de preuves de conformité
Mercredi 16 septembre 2026 12h, ci-après Date 3	REFERENCEMENT : Date de fin des échanges entre l'Editeur et l'ANS pour validation du dossier de preuves
Mardi 10 novembre 2026 12h, ci-après Date 4	FINANCEMENT : Fin de la période de réception des demandes de financement et de versement de l'avance. Toute demande de financement et de versement d'une avance postérieure à cette date est irrecevable.
Mercredi 15 septembre 2027 12h, ci-après Date 5	FINANCEMENT : Fin de la période de réalisation des Prestations principales par les Fournisseurs. A cette date, le Fournisseur doit, soit avoir déposé sa demande de solde, soit avoir envoyé son attestation de fin de Prestation principale, selon les modalités présentées à la Section 6.4.
Mercredi 15 décembre 2027 12h, ci-après Date 6	FINANCEMENT : Fin de la période de réception des demandes de paiement du solde de la Prestation principale. Toute demande de paiement du solde postérieure à cette date est irrecevable.

Référencement des solutions

Avancement des solutions candidates Imagerie va2 (en date du 25/03)

Parmi les 11 solutions candidates RIS



Guichet EDC PSC éditeur proxy :

- 7 solutions ont un proxy habilité
- 2 solutions ont déposé + de 2/3 des preuves



Guichet EDC PSC éditeur logiciel :

- 4 solutions sont habilitées
- 4 solutions ont déposé + de 2/3 des preuves

Guichet Ségur :



- 1 dossier complet
 - 5 solutions ont déposé plus de 1/3 des preuves
- ➔ Point à programmer avec chaque éditeur.



Guichet homologation CNDA

1 dossier en pré-examen

Parmi les 13 solutions candidates DRIMbox



Guichet EDC PSC éditeur proxy :

- 6 solutions ont un proxy habilité
- 4 ont déposé + de 2/3 des preuves



Guichet EDC PSC éditeur logiciel utilisateur

- 5 solutions sont habilitées
- 5 ont déposé + de 2/3 des preuves

Guichet Ségur :



- 2 dossiers complets
 - 7 ont déposé plus d'1/3 des preuves
- ➔ Point à programmer avec chaque éditeur.



Guichet homologation CNDA

1 dossier en pré-examen

• Rappel des obligations en date 2

13 mai 2026 12h : date limite de dépôt du dossier complet de preuves de conformité.

Concrètement :

- l'ensemble des éléments demandés doit être déposé une première fois sur chaque guichet : Ségur, EDC PSC éditeur solution utilisateur / proxy et CNDA.
- Pour les guichets éditeur EDC PSC logiciel utilisateur et proxy, les prérequis de maturité techniques doivent être validés.

Quelles preuves déposer dans le guichet Ségur pour les exigences d'habilitation EDC PSC et d'homologation CNDA, à défaut d'un document officiel d'habilitation/homologation ?

- ➔ **Pour les exigences d'habilitation EDC PSC éditeurs logiciel et proxy** : à défaut de l'attestation d'habilitation, une capture d'écran de la candidature dans le guichet éditeur EDC PSC montrant que tous les chapitres ont été déposés.
- ➔ **Pour les exigences d'homologation CNDA** : à défaut de l'attestation d'homologation, il est possible de déposer une **copie d'écran de l'espace personnel montrant que le dossier est en cours de pré-examen.**

• Homologation CNDA - Rappel des étapes et statut requis en date 2

1. Une fois les **prérequis de maturité technique éditeur EDC PSC validés** pour le logiciel et le proxy, l'éditeur dépose une demande de contractualisation au CNDA.
 Attention :
 - La version du package guide d'intégration DMP doit être 2.10.
 - Pour l'homologation DMP, veiller à sélectionner tous les profils d'authentification : API PSC, indirect (pour l'alimentation) et indirect renforcé (pour le RIS).
2. L'éditeur signe le contrat avec le CNDA. → Ouverture par le CNDA de l'espace personnel avec accès à la documentation générique.
3. L'éditeur vérifie les prérequis techniques d'utilisation des environnements CNDA. → Ouverture par les CNDA des accès aux environnements de test (BAS) et mise à dispo du plan de tests personnalisé et du cahier de tests.
4. L'éditeur dépose l'ensemble des preuves simultanément. → Le dossier passe au **statut pré-examen en cours** (pendant que le CNDA fait un pré-examen des preuves).
5. La date d'examen des preuves est fixée, une fois les preuves instruites avec succès par le CNDA,.
6. L'homologation est attribuée par le CNDA, une fois l'examen réalisé avec succès.

Statut requis
pour la date 2



Homologation CNDA – Principes généraux pour obtenir l'homologation CNDA selon les composants additionnels utilisés pour l'accès au DMP et à l'INSi via API PSC

Le cas de chaque solution Ségur est déterminé par le CNDA en fonction de l'architecture précise de la solution.

Si la solution logicielle en cours de référencement Ségur (RIS ou DRIMbox par ex.) comprend :

	Un composant additionnel non autonome	Un composant additionnel autonome
Définition	<ul style="list-style-type: none">Appelé « application EAI » par le CNDA dans le cas du DMP. Exemples : DMPCONNECT (ICANOPEE) , MAGIC EAI (SOFTIN), DEVBOX SANTE DMP (DEVCOOP)Appelé « moteur à IHM masquée » par le CNDA dans le cas des services INS Exemples : INSICONNECT (ICANOPEE), DEVBOX SANTE INSI (DEVCOOP).	<p>Un composant autonome est une application à part entière avec des IHM autonomes et visibles. La solution logicielle PS s'interface avec l'application autonome (tierce) via un appel contextuel.</p> <p>Appelé « application autonome » au CNDA. Exemples : logiciel EFFICIENCE d'ICANOPEE pour le DMP et INSi, MAGIC DMP de SOFTIN.</p>
Homologation du composant additionnel	Oui, obligatoire	Oui, obligatoire
Homologation de la solution logicielle	Oui, homologation complète obligatoire (comportant tous les tests). L'homologation de la solution logicielle est complète mais plus rapide car les applications EAI/moteur à IHM masquée ont déjà validé une partie des tests à passer.	2 cas : <ol style="list-style-type: none">L'opérateur de la solution logicielle opère aussi une instance dédiée de l'application autonome (tierce) → La solution logicielle doit obtenir une homologation d'interface CNDA avec l'application autonome (tierce).L'opérateur de la solution logicielle PS utilise une instance mutualisée de l'application autonome (tierce) opérée par le fournisseur tiers (cas rare) → Pas besoin d'homologation d'interface DMP ou INSi pour la solution logicielle.

Évolution de l'environnement de tests DMP

L'environnement de tests DMP est désormais intégré à **Mon Espace Santé (environnement de test)**.

Cette évolution des procédures de conformité implique des **délais supplémentaires incompressibles** pour l'ouverture des accès.

Lors du dépôt d'une **demande de conformité**, un délai **minimum de 15 jours ouvrés** est requis pour la mise à disposition :

- des jeux de données,
- du plan de tests personnalisé.

Gestion des incidents et disponibilités

- En cas d'incident sur l'environnement : l'incident ainsi que la résolution sont notifiés via votre **espace personnel**
- En cas de maintenance ou d'indisponibilité planifiée : une **communication est effectuée une semaine à l'avance** afin de permettre l'anticipation et l'organisation des tests.

Questions ?

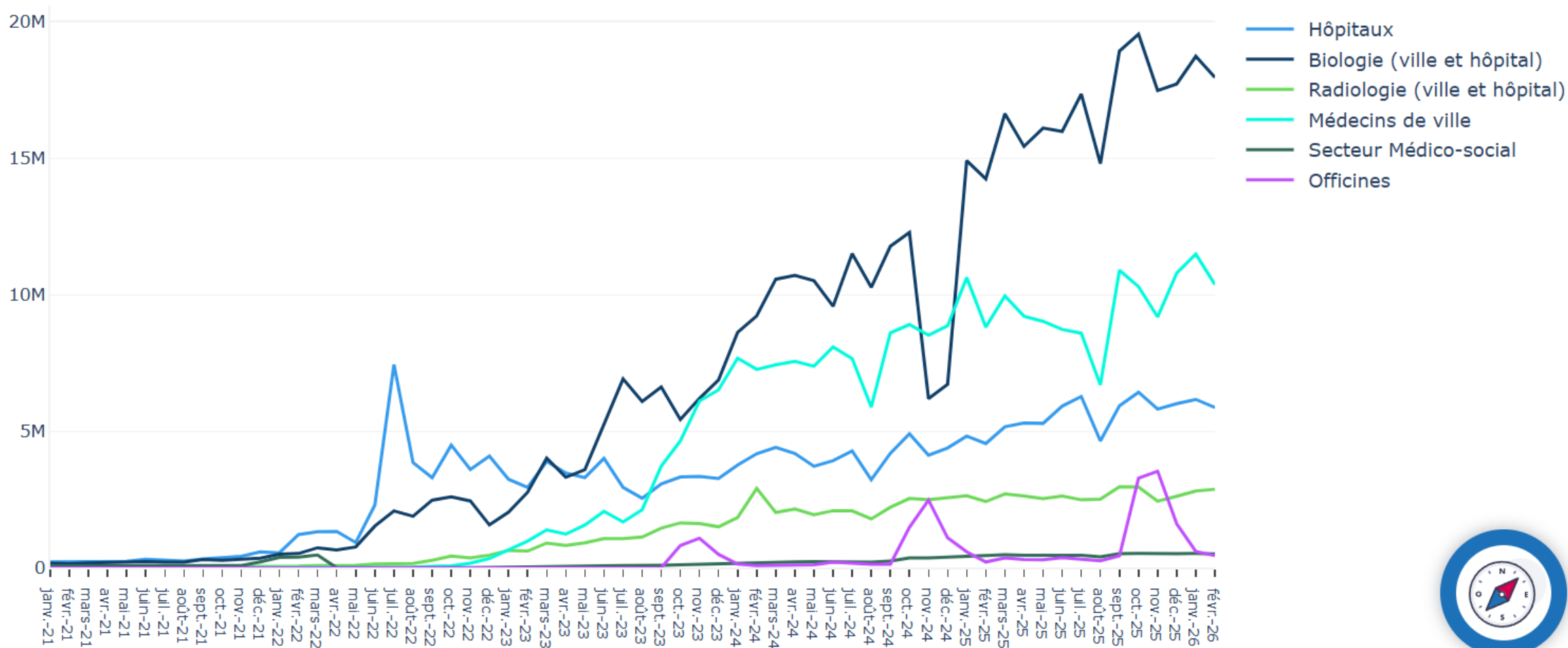
...

Alimentation MES



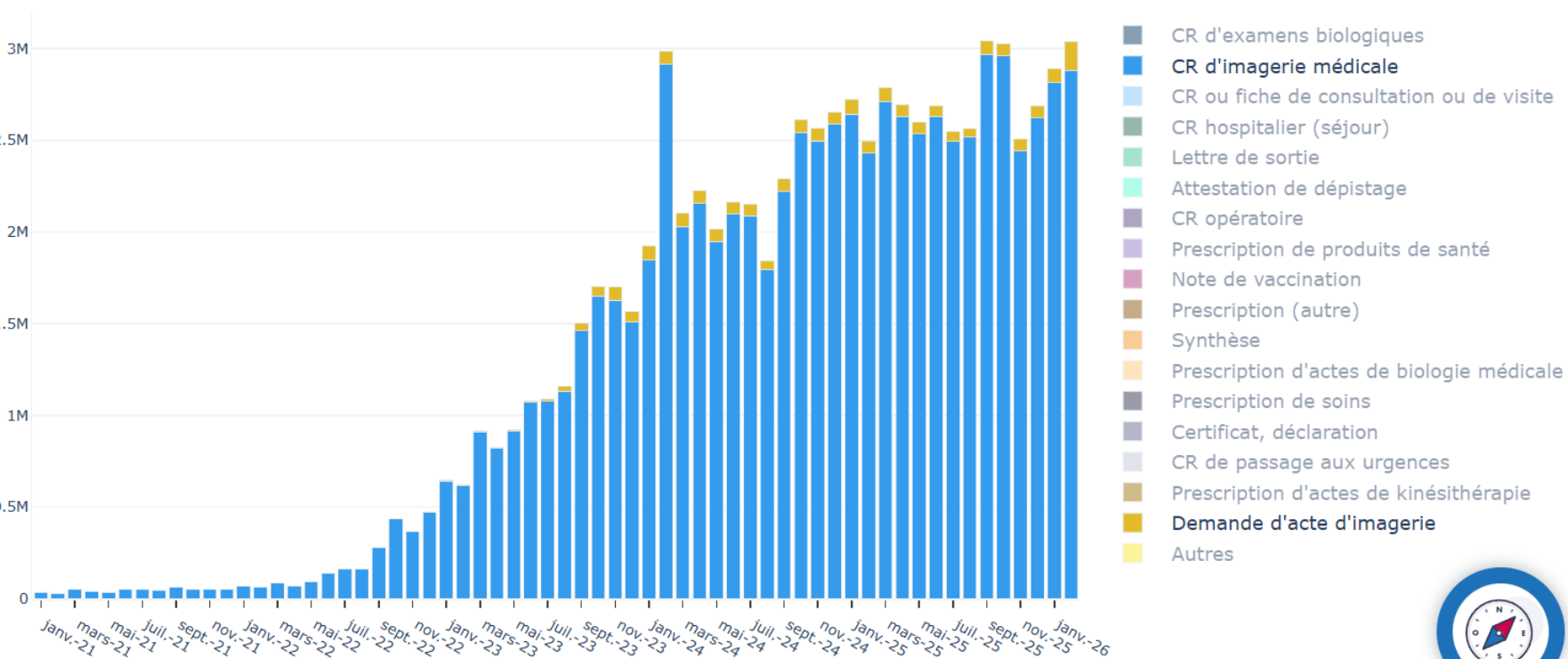
Etat des lieux de l'alimentation MES

Nombre de documents mis à disposition dans MES



AS Zoom sur la radiologie

Nombre de documents mis à disposition dans MES



Evolution sur les derniers mois en radiologie, nombre de CR

- Juin 2025 - 2 628 616 documents
- Juillet 2025 - 2 490 530 documents
- Aout 2025 - 2 515 436 documents
- Septembre 2025 - 2 965 189 documents
- Octobre 2025 - 2 959 965 documents
- Novembre 2025 – 2 438 494 documents
- Décembre 2025 – 2 623 119 documents
- Janvier 2026 – 2 815 329 documents
- Février 2026 - 2 881 146 documents



• Etat des lieux de l'alimentation MES par structure

Un suivi fin de la reprise de l'alimentation suite à la fin du mouvement de contestation est intervenu en janvier.

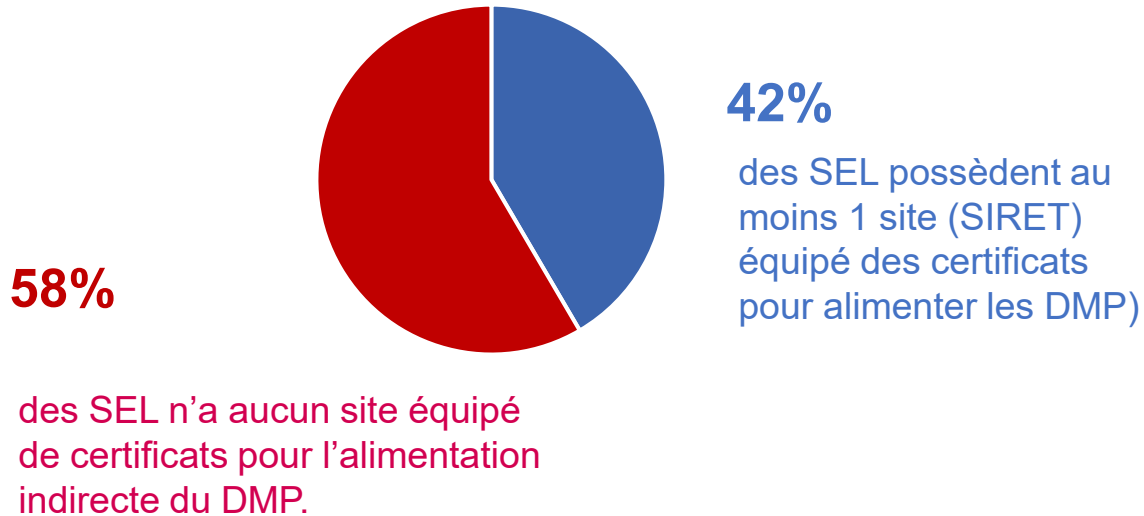
Il est constaté qu'en février 2026, une centaine de cabinets d'imagerie a connu une baisse de son alimentation de 40% comparativement à septembre 2025, passant d'un total de 339 000 CR partagés en septembre à 68 000 en février.*

⇒ **La reprise n'est donc que partielle, nous ne sommes pas encore revenu au niveau de l'été 2025 alors que nous devrions être bien au dessus.**

Il est important que les éditeurs monitorent les flux et accompagnent la reprise de l'alimentation.

Etat des lieux d'équipement des structures libérales en certificats et ressources

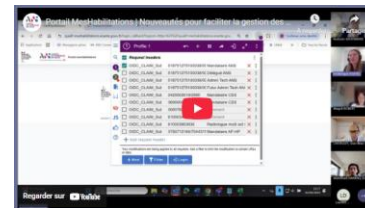
EQUIPEMENT EN CERTIFICAT des 853 société d'exercice libéral d'imagerie (SA09 - niveau SIREN)



[Guide certificats IGC Santé pour l'imagerie](#)



[Revoir le webinar certificats RIS et DRIMbox Séjour Vague 2 du 10 décembre 2025](#)



[Revoir le webinar MesHabitations du 2 septembre 2025](#)

Anticiper les péremptions de certificats

328

soit

109

Certificats vont périmer
sur les 2 mois à venir (avril
et mai)

Structures impactées
Sur les 2 mois à venir
(mars et avril)

⚠ Un certificat expiré = coupure immédiate

L'alimentation du DMP et la qualification de l'INS s'arrêtent. D'où l'importance de maîtriser l'état des lieux et d'anticiper le renouvellement.

Si un seul des certificats n'est plus valide c'est l'ensemble de la chaîne d'alimentation du DMP qui est rompue.

📧 BONNES PRATIQUES

- **Vérifier les dates de péremption sur la plate-forme IGC Santé** ou en demandant le fichier par mail à nathalie.baudiniere@esante.gouv.fr.
- **Renouveler dès 60 jours avant la péremption** du certificat
<https://esante.gouv.fr/guides/guides-IGC-sante/je-renouvelle-un-certificat>
- **Lors du retrait ou renouvellement d'un certificat, une adresse mail de contact est obligatoire.** C'est sur cette adresse que seront envoyées les **notifications d'expiration à J-60 et J-15**.
 - Renseigner une **adresse pérenne** (les certificats ont une durée de vie de 3 ans).
 - Privilégier une **adresse de service ou générique**, pas nominative.
 - Une 2ème adresse facultative peut être ajoutée.
- **Pour les nouveaux clients, privilégier la délégation complète de la gestion des certificats via la plate-forme mesHabilitations** pour être autonome dans la gestion de vos administrateurs techniques
<https://meshabilitations.esante.gouv.fr/login>


Rappels des consignes pour fiabiliser l'alimentation MES et l'attribution du forfait structure au médecin

Pour fiabiliser le calcul du forfait structure, en 2026, la métadonnée legalAuthenticator sera exploitée pour déterminer le médecin libéral qui alimente.

nameID du VIHIF en authentification indirecte

Renseigner l'identifiant de la personne connectée qui envoie le document ou du radiologue / médecin nucléaire responsable de traitement si l'envoi est automatique sans intervention manuelle.

Format :

- Soit l'identifiant national du professionnel préfixé selon la nomenclature MOS (2) : 0=Adeli, 2=RASS, 8=RPPS ou 9=étudiant.
- Soit « structure/identifiant interne » en cohérence avec la valeur du champ Identifiant_structure 

Meta-donnée « legal authenticator » du document

Cette donnée sera monitorée en vue de son exploitation pour le calcul du forfait structure.

Renseigner l'identifiant national du radiologue ou médecin nucléaire qui porte la responsabilité du document.

Identifiant_structure

- doit correspondre à l'identifiant structure du certificat.
- codification du premier chiffre selon la nomenclature du MOS (3) : 1 = FINESS, 3 = SIRET, 4 = RPPS-rang, 5 = FINESS juridique, 6 = FINESS géographique.
- doit exister dans l'annuaire.

Pour aller plus loin :

- (1) [Guide d'implémentation DMP 2.10](#)
- (2) [MOS – nomenclature des professionnels de santé](#)
- (3) [MOS – nomenclature des structures de santé](#)

• Conservation des images – obligations réglementaires

La réglementation et les règles de conservation sont différentes entre l'hôpital et le privé

À l'hôpital

La **durée de conservation pour les clichés d'imagerie**, est de **20 ans**, ce délai étant calculé à compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement ou de la dernière consultation externe en son sein Cette durée de conservation est aménagée dans deux cas particuliers :

- **Lorsque le patient est mineur**, la conservation de son dossier est nécessairement assurée jusqu'à son 28ème anniversaire.
- **Lorsque le patient décède**, le dossier peut être détruit à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date du décès.

En libéral

Il ne s'agissait que d'une préconisation jusqu'à au mois de novembre 2025, il y avait des préconisations assorties de mesures incitative, mais l'assurance maladie a introduit une obligation dans le texte publié au JO le 16 octobre portant sur les modifications tarifaires décidé le 14 octobre

[Décision du 14 octobre 2025 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance maladie – Légifrance](#)

Dans le texte les règles de conservations sont également précisées au sens technique :

- Dans tous les cas, ces images doivent être disponibles en accès immédiat sur le site pendant au moins trois ans à compter de la date de l'examen. Au-delà de trois ans, l'accès peut être différé
- Les images archivées sont les images traitées en format DICOM.
- Les données en accès immédiat sont archivées en format DICOM sans compression ou avec compression sans perte (DICOM lossless).
- L'archivage en accès immédiat doit permettre une récupération immédiate des images (soit, dans des conditions normales d'utilisation sur site, un temps d'affichage inférieur à 5 secondes pour la première image d'un examen scanner et, par exemple, à 1 minute pour une série complète de 600 images d'un scanner).
- En ce qui concerne l'archivage en accès différé, une compression plus importante sera admise (DICOM lossy)

Questions ?

...

MIE : accès manipulateurs et clés FIDO2

Permettre l'accès de la DRIM Box aux manipulateurs ERM de manière sécurisée



CIBLE SOUHAITÉE

- Les données partagées par le réseau DRIMbox sont des données sensibles qui nécessitent d'être sécurisées
 - Il est nécessaire de limiter strictement l'accès des « bonnes » données aux « bons » professionnels
 - Nous avons donc besoin de nous assurer de :
 - l'identité des professionnels,
 - de leur autorisation d'exercer en tant que manipulateurs ERM, et
 - de nous assurer qu'ils puissent prouver de manière sûre cette identité et cette autorisation d'exercer
- **En résumé, avoir confiance dans l'ensemble de la chaîne d'identification sur l'accès des données sensibles**



CE QUE NOUS AVONS AUJOURD'HUI

- L'équipement en moyen d'identification électronique des manipulateurs ERM est variable (CPS et/ou e-CPS) et dépend de la volonté du professionnel.
- Nous recensons aujourd'hui 43 600 manipulateurs ERM dans le RPPS.
- La qualité des données dans ADELI est variable : 80% des manipulateurs ERM n'ont pas de coordonnées ce qui empêche l'activation de la e-CPS.

Nécessité de renforcer la qualité de l'identité des professionnels pour permettre un accès fiable et sécurisé des manipulateurs ERM au DMP et à la DRIM Box.

Solution proposée : renforcer l'enregistrement RPPS par France Identité et Pro Santé Identité

Ce qu'a aujourd'hui un manipulateur ERM

Ce que va devoir avoir un manipulateur ERM

Identité professionnelle

Identité civile

*Correspond aux informations aujourd'hui saisies dans le **RPPS***

*Correspond au nouveau processus d'enregistrement associé à **Pro Santé Identité***

Le processus d'enregistrement dans le RPPS par le portail eRPPS repose aujourd'hui sur France Connect, correspondant à un niveau de sécurité faible

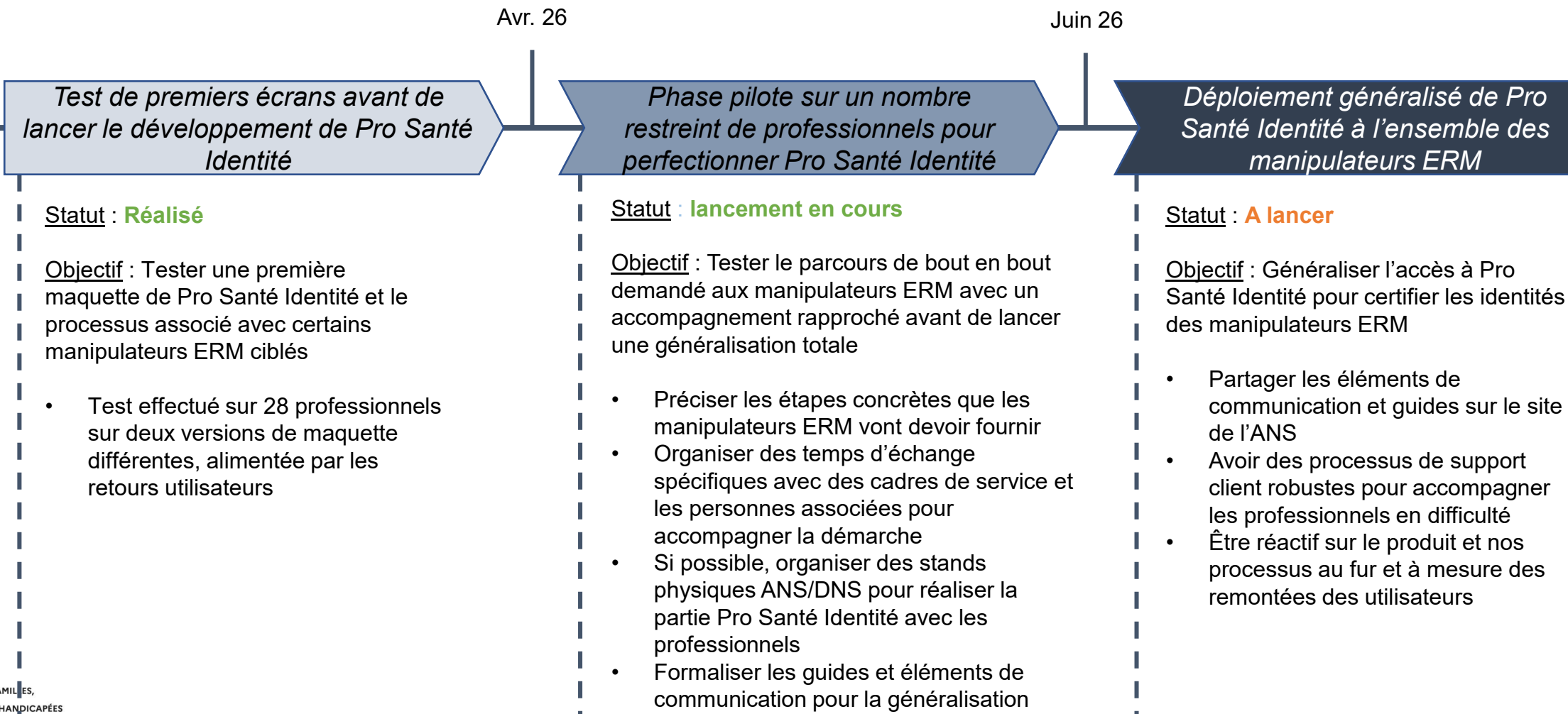
Pro Santé Identité utilise France Identité qui se base sur un processus de certification d'identité renforcée, assurant un niveau élevé de sécurité de l'identité

Les données du RPPS restent nécessaires car permettent de certifier que le professionnel est bien un manipulateur ERM

Associer ces deux identités est nécessaire pour sécuriser l'accès des manipulateurs ERM à la DRIMBox

Solution proposée : renforcer l'enregistrement RPPS par France Identité et Pro Santé Identité

Le calendrier de déploiement est séquentiel afin de coconstruire Pro Santé Identité pour s'accorder au mieux aux besoins des manipulateurs ERM.



Clés FIDO2

Accéder aux services compatibles Pro Santé Connect sans eCPS, ni CPS

Qu'est-ce qu'une clé FIDO2 ?

Dispositif matériel physique pour se connecter à des services en ligne de manière sécurisée, sans avoir besoin de mots de passe, ni de téléphone.

Prérequis à l'utilisation d'une clé Fido pour un utilisateur

- Disposer d'une identité de santé nationale active,
- Posséder au moins un moyen d'authentification existant :
 - e-CPS active ou
 - carte CPx
- Disposer d'une clé de sécurité FIDO2 compatible PSC (liste à venir)
- Utiliser un poste et un navigateur compatible avec le type de clé FIDO2 utilisé (USB, NFC ou équivalent).
- **Enregistrer sa clé sur son compte PSC via le portail de gestion PSC** (accès via eCPS ou CPS).



- Différents formats : clé USB, USB-C, NFC, ou équivalent.
- Nécessite une interaction physique avec l'utilisateur (insertion, contact, validation).
- Demande la saisie d'un code PIN, selon le modèle.
- Ne repose pas nécessairement sur une empreinte digitale.

Questions ?

...

Expérimentation DRIMbox



Au début du déploiement à grande échelle, il est essentiel de tester et valider la solution dans un environnement maîtrisé.

L'expérimentation pour DRIMbox est mise en place pour

- Faire profiter les sites préfigurateurs de notre expertise
- Identifier et valider sur le terrain les premiers usages
- Identifier et corriger les éventuels points bloquants
- Collecter les KPI et un retour d'expérience du terrain
- Sécuriser et accélérer le déploiement lors de la généralisation
- Identifier les usages non-répertoriés

- **Les expérimentations DRIMbox** sont effectuées sur des DRIMbox référencées, déployées et intégrées à l'espace de confiance sur la base de bons de commandes préalablement signés

- **Les expérimentations ont été retenues sur la base du volontariat des ES / plateaux de radiologie**, avec l'implication des éditeurs qui soutiennent les projets
 - En fonction des enjeux (partage de patients entre structure, expertise, présence de téléradiologie, taux d'alimentation en CR très important, volumétrie, distance..)
 - Sans donner lieu à un quelconque avantage (financier, accès au support,...) mais avec un suivi rapproché
 - Le bénéfice pour les parties prenantes est de mettre en avant des références au niveau national, un premier évènement est déjà positionné en décembre lors du prochain CNS le 17 décembre => le contenu sera en fonction de l'avancement
 - Cela permettra aussi de partager entre tous les projets les bonnes pratiques, mais aussi plus largement à tout l'écosystème (G4, NUMEM, Conférence des DSI...)

- **Gouvernance**
 - La maîtrise d'œuvre repose sur les porteurs de projet (région ou ES)
 - Notre rôle se limite à l'animation d'un COPIL bimensuel avec tous les porteurs de projets et de la communication sur l'avancement des projets, en étant disponibles ponctuellement en fonction des besoins

3 projets régionaux :

- **Grand Est** : CHU Reims, Groupe PRIM Reims, CH Charleville-Mézières, Reims-Bézanne TEP scintigraphie, CHR Metz Thionville
- **Haut de France** : CLIMAL, CH Calais, CH Roubaix, CH de Douai, CH Boulogne sur Mer, CH Laon, IMAO
- **Nouvelle-Aquitaine** : CH de Périgueux, CIMROD Périgueux

3 projets territoriaux :

- **Marseille** : APHM, IMASUD, Radiologie Aubagne
- **Nantes** : IRIMED, CHU de Nantes
- **Carcassonne** : Tivoli Carcassonne, CH de Carcassonne

6 projets locaux :

- **Châteauroux** : Le CIBER MN
- **Martinique** : CHU de Fort de France
- **Avignon** : CH d'Avignon
- **Annecy** : CIMLAC
- **La Roche-sur-Yon** : Clinique
- **Chalon sur Saône** : CH

Questions ?

...

15 avril à 16h : session de questions / réponses (AMA)

COSUI Ségur Imagerie vague2



Merci de nous aider à améliorer ce comité en répondant à quelques questions (2 minutes max.)